REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

Publié le 09 OCT. 2025

COMMUNE DE CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_094

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

RAPPORT DES MANDATAIRES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (SPL OSER) _ EXERCICE 2024

Etaient présents :
M. JOINT, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme WEBANCK, M. COUTURIER, Mme HAMZAOUI, Mme FRIOLL, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. MICHON, Mme LINARES, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. DUVAREILLE, Mme DU GARDIN, M. GAYET
M. JOUBERT (par proc. à Mme MAINAND), Mme CRESPY (par proc. à M. MICHON), M. TAKI (par proc. à M. THEVENOT), M. BALANCHE (par proc. à M. COUTURIER), M. FAIVRE (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. GUEDJ (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE
Accusé de réception 09 OCT. 2025
Reçu le .....
Identifiant de l'Acte :
069-216900340-20251006-D2025_034-DE

Rapport de : **Robert THEVENOT**

Par délibération n°2021_105 en date du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a accepté la prise de participation de la Ville de CALUIRE et CUIRE dans le capital de la Société Publique Locale d'efficacité énergétique – SPL OSER à hauteur de 44 000 €.
Le Conseil Municipal désigne également un représentant au sein du conseil d'administration de la SPL.

La Société, spécialisée en matière de rénovation énergétique des bâtiments, a pour objet, sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédiée.
L'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration (…)». Ce rapport porte notamment sur « les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées (...). Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa. »

Le rapport des mandataires de la SPL OSER détaillant les éléments significatifs pour l'exercice 2024 est transmis au Conseil Municipal.
Il révèle que l'exercice 2024 se traduit pour la SPL d'efficacité énergétique par :

- Un chiffre d'affaires de 2 262 742 € contre 1 995 369 € en 2023 : l'augmentation est due à la forte croissance que connaît la société.
- Un bénéfice net de 250 068 € contre 177 182 € pour l'exercice précédent.

Sur le plan opérationnel, l'activité se poursuit en mandat de maîtrise d'ouvrage sur une durée longue, couramment plus de dix ans avec la phase exploitation maintenance. L'activité s'est déroulée sur une majorité de mandats signés dans les années précédentes mais aussi sur la phase de lancement de 3 nouveaux mandats signés en 2024 (6 avaient été signés en 2022 et 6 en 2023). Les collectivités concernées par ces nouveaux mandats sont la Ville d'Annecy, de Grigny-sur-Rhône et le Département du Puy-de-Dôme.

L'activité pour les phases opérationnelles (Phase 2 contractualisation des marchés et Phase 3 Conception-réalisation) constitue, comme chaque année, la majorité des moyens mis en œuvre par la société, et des honoraires, avec :

- Une hausse d'activité sur la phase conception réalisation, notamment du fait des nombreux mandats signés ces trois dernières années.
- La réception des travaux de plusieurs opérations en 2024 : groupe scolaire Jarrin et les écoles maternelle et élémentaire de Brou pour la Ville de Bourg-en-Bresse ; groupe scolaire les Gémeaux pour la Ville de Lyon ; l'école élémentaire du Val des Roses à Albertville ; le Gymnase Léon Jouhaux à Grenoble ; l'école élémentaire Pasteur à Grigny ; la 4ème et dernière phase de travaux sur le groupe scolaire Simone Signoret à Saint-Priest.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE PRENDRE ACTE du rapport des mandataires de la SPL d'Efficacité Energétique (SPL OSER) de l'exercice 2024 tel qu'annexé à la présente délibération ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Bastien JOINT

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 09 OCT. 2025
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Bastien JOINT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.